



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Treizième session**

Genève, 28 et 29 avril 2026

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 avril 2026, à 15 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable.
5. Vers un avenir énergétique durable : l'évolution du rôle du gaz.
6. Coût total d'un système énergétique résilient et sobre en carbone.
7. Gaz, biogaz et hydrogène : des partenaires naturels dans la transition énergétique.
8. Tendances mondiales concernant le gaz et leurs effets sur l'Europe.
9. Gestion du méthane et du dioxyde de carbone.
10. Informations actualisées sur les activités des États membres, du secteur gazier et des organisations internationales (*tour de table*).
11. Préparatifs de la quatorzième session du Groupe d'experts du gaz.
12. Questions diverses.
13. Adoption des conclusions et recommandations.
14. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentantes et représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1018909/>. En cas de difficultés lors de l'inscription en ligne, le signaler par courriel à l'adresse natural.gas@un.org. Les représentantes et représentants sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé à l'entrée de Pregny du Palais des Nations. On trouvera sur la page d'information du site Web de l'ONU Genève consacrée à l'accès au Palais des plans et des informations sur la sécurité et les transports. L'enregistrement peut s'effectuer tous les jours ouvrables au Groupe des cartes d'accès et d'identité, à l'entrée de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Observations liminaires

Le Président du Groupe d'experts présentera les principaux faits nouveaux survenus dans le secteur gazier depuis mars 2025, ainsi que les thèmes de la treizième session et les résultats attendus.

3. Élection du Bureau

À sa onzième session, tenue en mars 2024, le Groupe d'experts avait élu un Bureau pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en mars 2026. Il élira de nouveaux membres du Bureau dont le mandat s'achèvera à la fin de la session de 2028.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des résultats de la trente-quatrième session du Comité de l'énergie durable (Genève, octobre 2025) et des résultats de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en 2025.

5. Vers un avenir énergétique durable : l'évolution du rôle du gaz

La discussion portera sur deux thèmes interdépendants liés au gaz : i) sécurité et durabilité de l'approvisionnement et de la demande, et ii) durabilité et cadre réglementaire.

En plus d'aborder les défis liés à l'offre et à la demande, les participants à la première table ronde examineront l'intégration des énergies renouvelables et le rôle complémentaire du gaz naturel, du biogaz et de l'hydrogène, tout en tenant compte des effets qu'ont sur la transition énergétique les dynamiques géopolitiques et les réalignements commerciaux.

Les participants à la deuxième table ronde, qui sera consacrée à la durabilité et aux cadres réglementaires, exploreront les politiques de décarbonation qui visent à concilier les objectifs environnementaux avec la sécurité énergétique et la compétitivité. Les réglementations de l'Union européenne sur le méthane et l'hydrogène, qui constituent des instruments clés pour parvenir à une transition coordonnée vers un avenir énergétique durable, en sont un exemple notable.

6. Coût total d'un système énergétique résilient et sobre en carbone

Les participants évalueront le coût total de la mise en place de systèmes énergétiques résilients et sobres en carbone, en mettant l'accent sur l'électricité. Ils examineront des indicateurs systémiques complets qui prennent en compte non seulement les coûts de production, mais aussi le rôle essentiel de capacités de secours fiables et sobres en carbone. Ils mettront en évidence le rôle que jouent la souplesse, la fiabilité et la coordination dans le maintien d'un approvisionnement électrique sûr, compte tenu des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la production et de l'utilisation de l'énergie. Le Groupe d'experts sera informé des conclusions de l'atelier concernant les coûts globaux des systèmes électriques résilients et neutres en carbone que le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité a récemment organisé.

7. Gaz, biogaz et hydrogène : des partenaires naturels dans la transition énergétique

Le Groupe d'experts sera informé des conclusions de l'atelier consacré à l'établissement de règles, de normes et de protocoles de sécurité pour l'hydrogène propre et discutera du rôle du gaz naturel, du biogaz et de l'hydrogène dans la transition énergétique. Il sera notamment question de l'utilisation de l'hydrogène dans les secteurs difficiles à décarboner, du potentiel de l'hydrogène liquide en tant que vecteur énergétique, des dernières nouvelles concernant l'initiative H2Med (le premier corridor européen d'hydrogène vert) et de la nouvelle feuille de route de l'European Biogas Association jusqu'en 2040.

8. Tendances mondiales concernant le gaz et leurs effets sur l'Europe

Le Groupe d'experts sera informé des récentes tendances mondiales en matière de production et de commerce du gaz qui ont une incidence sur les États membres de la CEE et qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Gestion du méthane et du dioxyde de carbone

Au titre de ce point de l'ordre du jour, il sera question de deux activités étroitement liées du plan de travail du Groupe d'experts : la gestion du méthane et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC). Les conclusions de l'atelier portant sur les implications mondiales, les avantages et les défis liés à la réglementation européenne sur le méthane seront présentées, ainsi que le rôle du CUSC dans la promotion de la transition énergétique.

10. Informations actualisées sur les activités des États membres, du secteur gazier et des organisations internationales (*tour de table*)

Les représentantes et représentants des États membres de la CEE, du secteur gazier et des organisations internationales rendront compte de leurs travaux et des faits nouveaux survenus depuis mars 2025. Le Groupe d'experts prie les représentantes et représentants des États membres et des organisations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat, à l'avance si possible, le fichier électronique de leurs exposés dans l'une des trois langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe).

11. Préparatifs de la quatorzième session du Groupe d'experts du gaz

Le Groupe d'experts débattera des préparatifs de sa quatorzième session. Il passera notamment en revue les thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. Cette quatorzième session devrait avoir lieu au premier trimestre de 2027.

12. Questions diverses

Les participantes et participants pourront examiner toute autre question, soulevée avant ou pendant la session, qui relève du mandat du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, ils sont invités à faire savoir à l'avance au secrétariat ou au Président s'ils souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Adoption des conclusions et recommandations

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et participantes et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à les adopter.

14. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président clôturera la session.
